

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

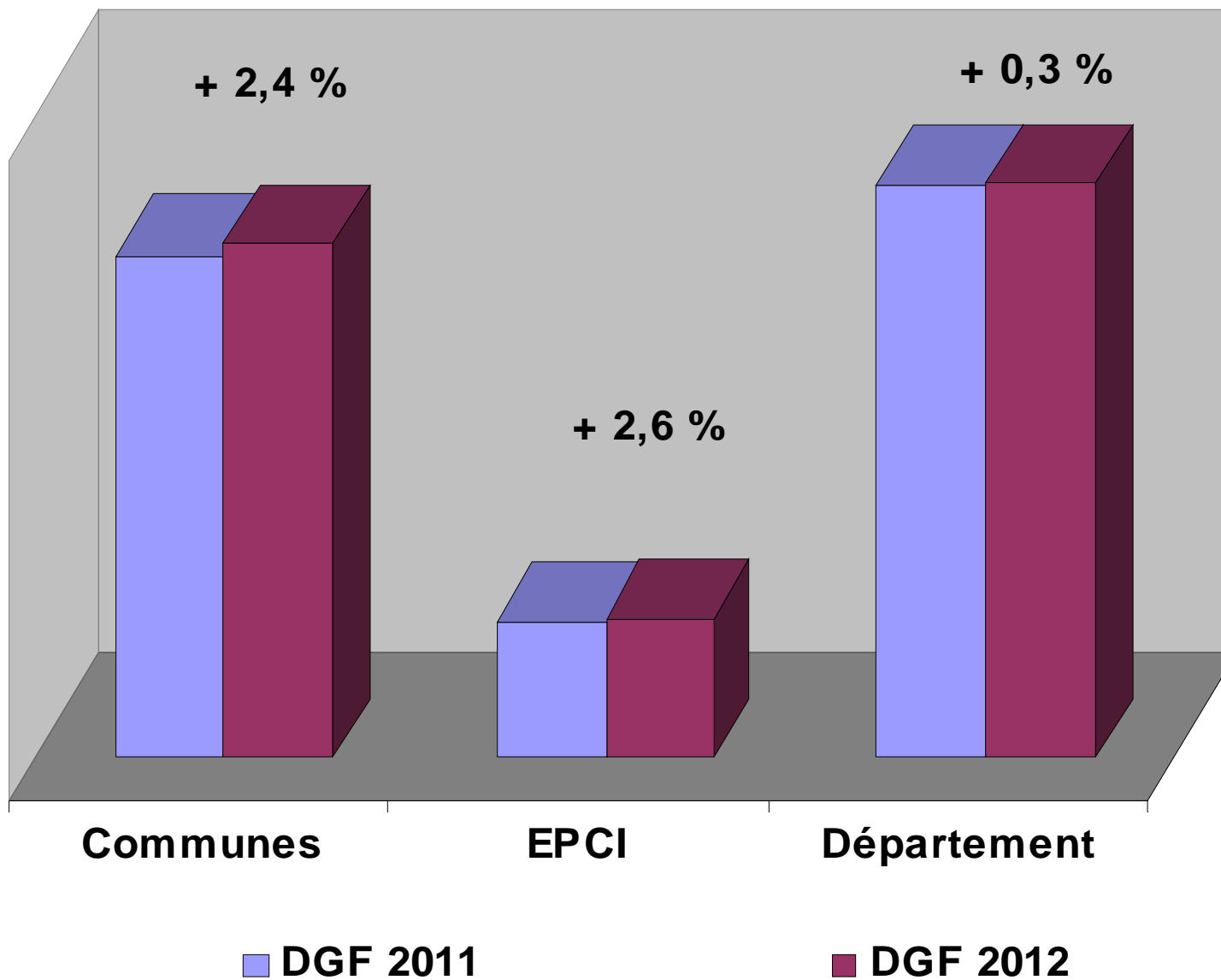
Rappel sur quelques principes

- La DGF est attribuée à enveloppe « fermée »,
- Elle est basée sur le recensement de données physiques et financières qui servent également au calcul d'autres dotations (FPIC, DSU, DSR, DNP, DETR, DGE),
- Elle contient 12 composantes de calcul,
- Elle est répartie sur la base de critères de ressources et de charges.

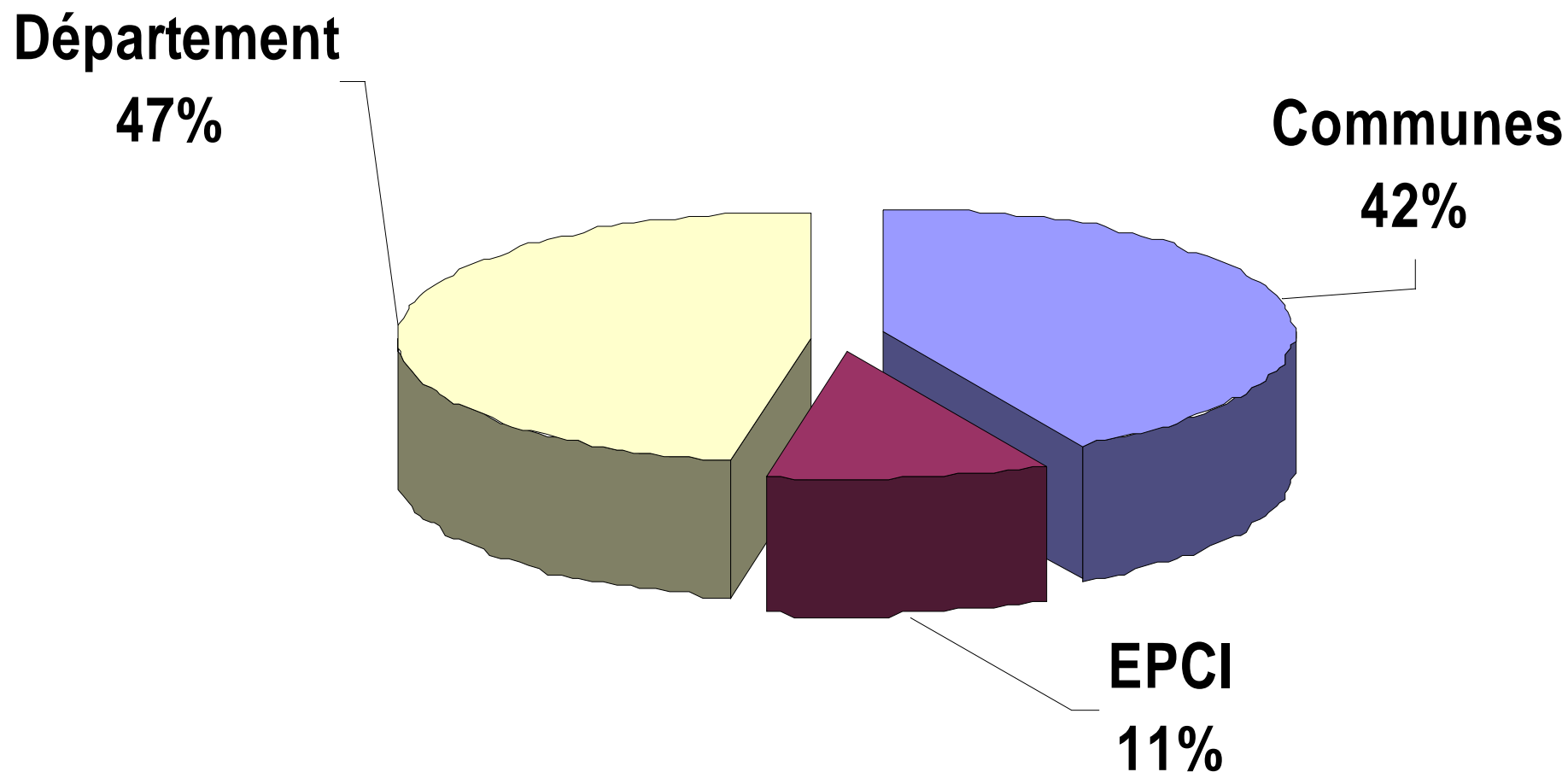
Montants DGF répartis en 2012 dans le département

- **Montant total de la DGF : 114 520 243 €**
 - **Dont département : 53 729 476 €**
 - **Dont communes : 47 972 331 €**
 - **Dont EPCI : 12 818 436 €**

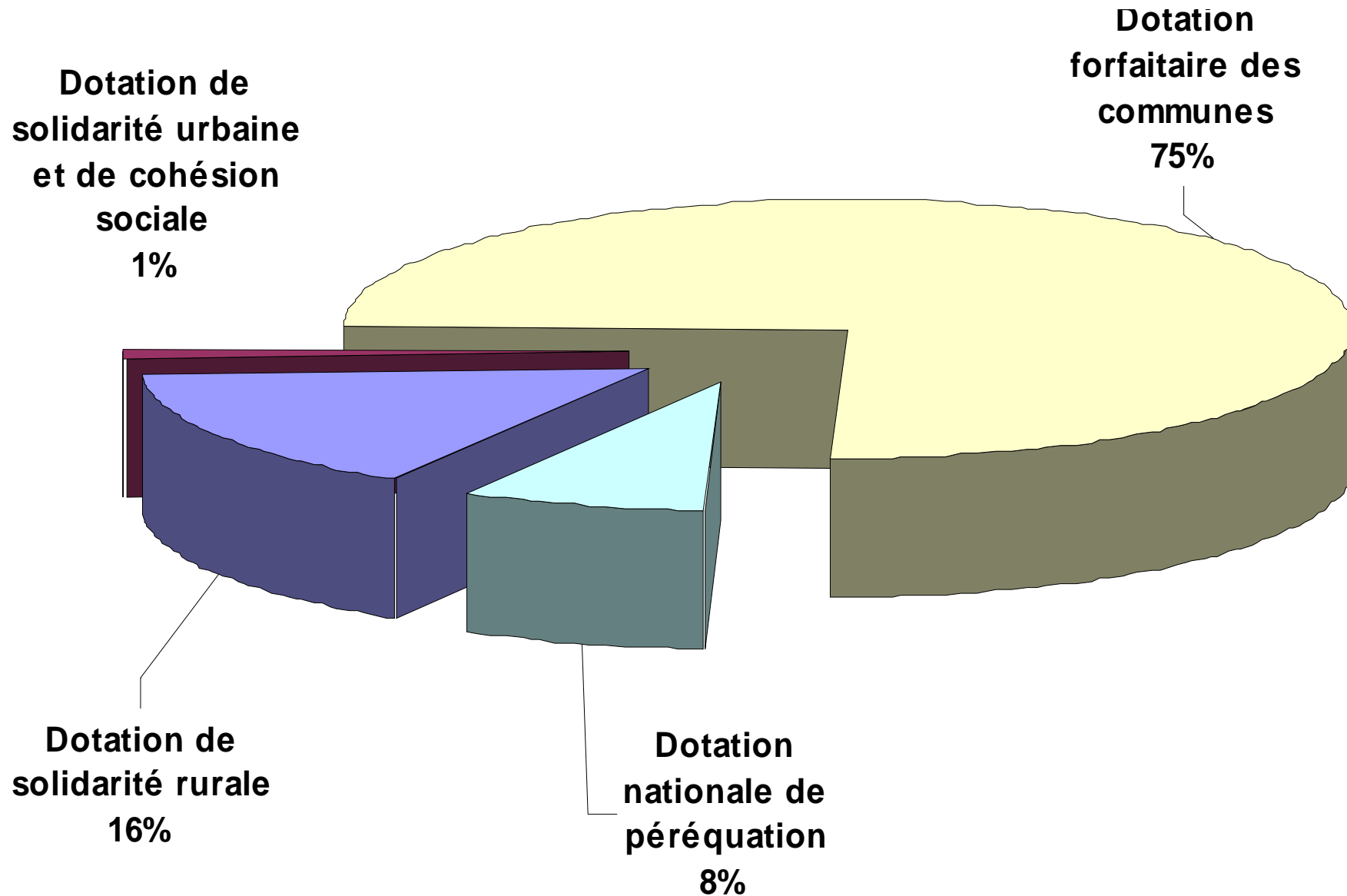
Évolution de la DGF 2011 - 2012



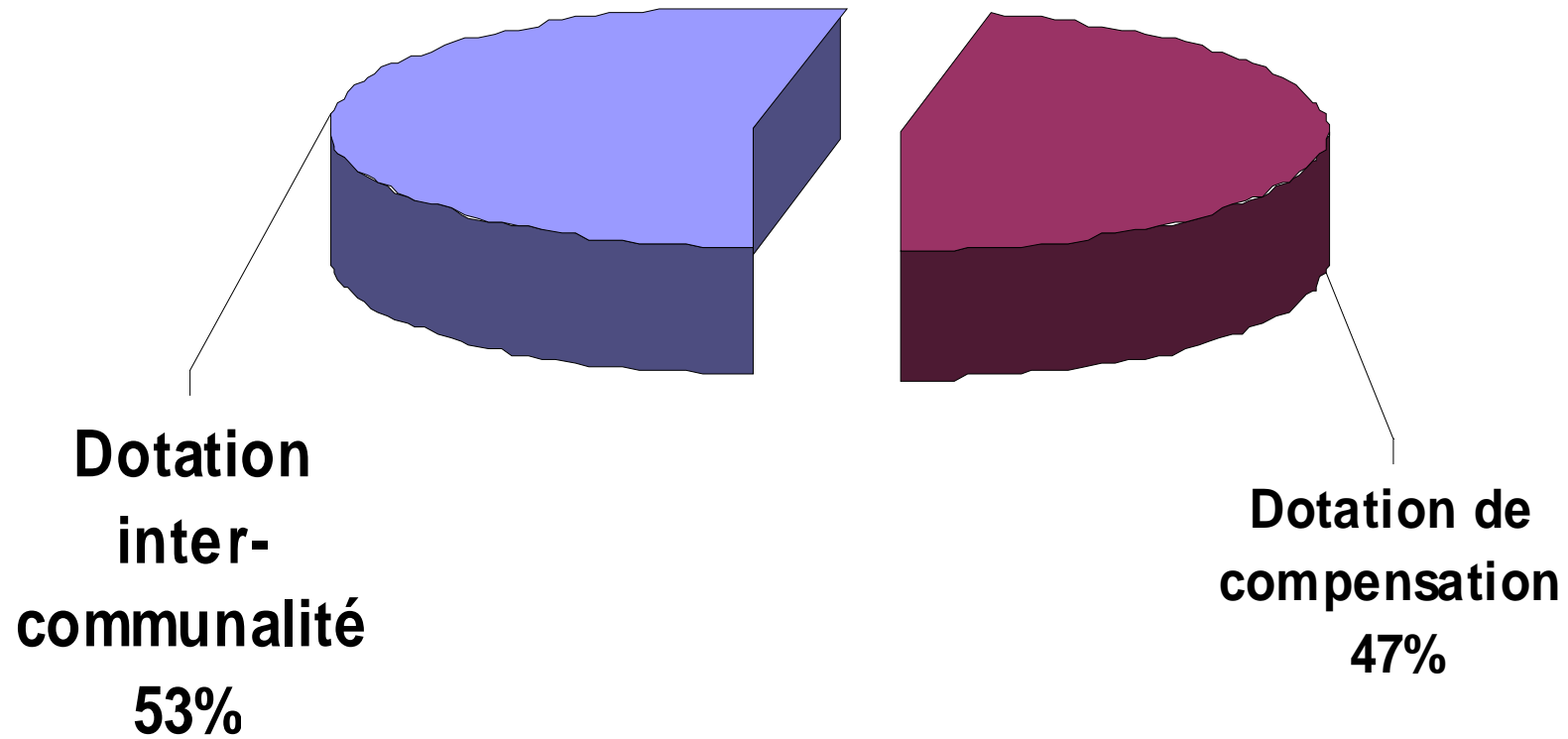
Part DGF par type de collectivité



DGF 2012 des communes



DGF 2012 des EPCI



Les dispositions fiscales pour 2012 (projet de loi de finances rectificative)

- Report de 15 j (au 15 avril) de la date limite de vote des budgets et des taux des impôts directs locaux (idem que pour 2010, 2011 et 2012).
- Report au 15 janvier de la date limite permettant aux EPCI fusionnés d'opter pour la TPU et d'en bénéficier dès la 1ère année.
- Neutralisation des augmentations de taux liés aux transferts de ressources induites par la suppression de la TP pour la détermination du taux maximum de la CFE 2012 et 2012 des EPCI à FPU.

Les dispositions fiscales pour 2013 (projet de loi de finances)

- Fusion de la DGD relative à l'élaboration des documents d'urbanisme et de la DGD pour la compensation des charges résultant des contrats d'assurance contre les risques.
- Lors d'une fusion d'EPCI, le CIF pris en compte pour le calcul de la DGF sera le CIF moyen pondéré par la population.
- Augmentation de 90% à 95 % du seuil de garantie des dotations des communautés de communes et d'agglomération.

Les dispositions fiscales pour 2013 (projet de loi de finances)

- Augmentation de l'enveloppe nationale de :
 - 120 millions d'€ de la dotation de solidarité urbaine
 - 79 millions d'€ de la dotation de solidarité rurale
- Augmentation du montant du (FPIC) de :
 - + 210 millions d'€(le Gers est bénéficiaire net de ce fonds)

Contact

Préfecture du Gers

Service des relations avec les collectivités locales

Bureau des dotations, du contrôle budgétaire
et des finances locales

e-mail : collectivites-locales@gers.pref.gouv.fr

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

ECHANGES AVEC LES ELUS